

Zones défavorisées au titre des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Année 2019

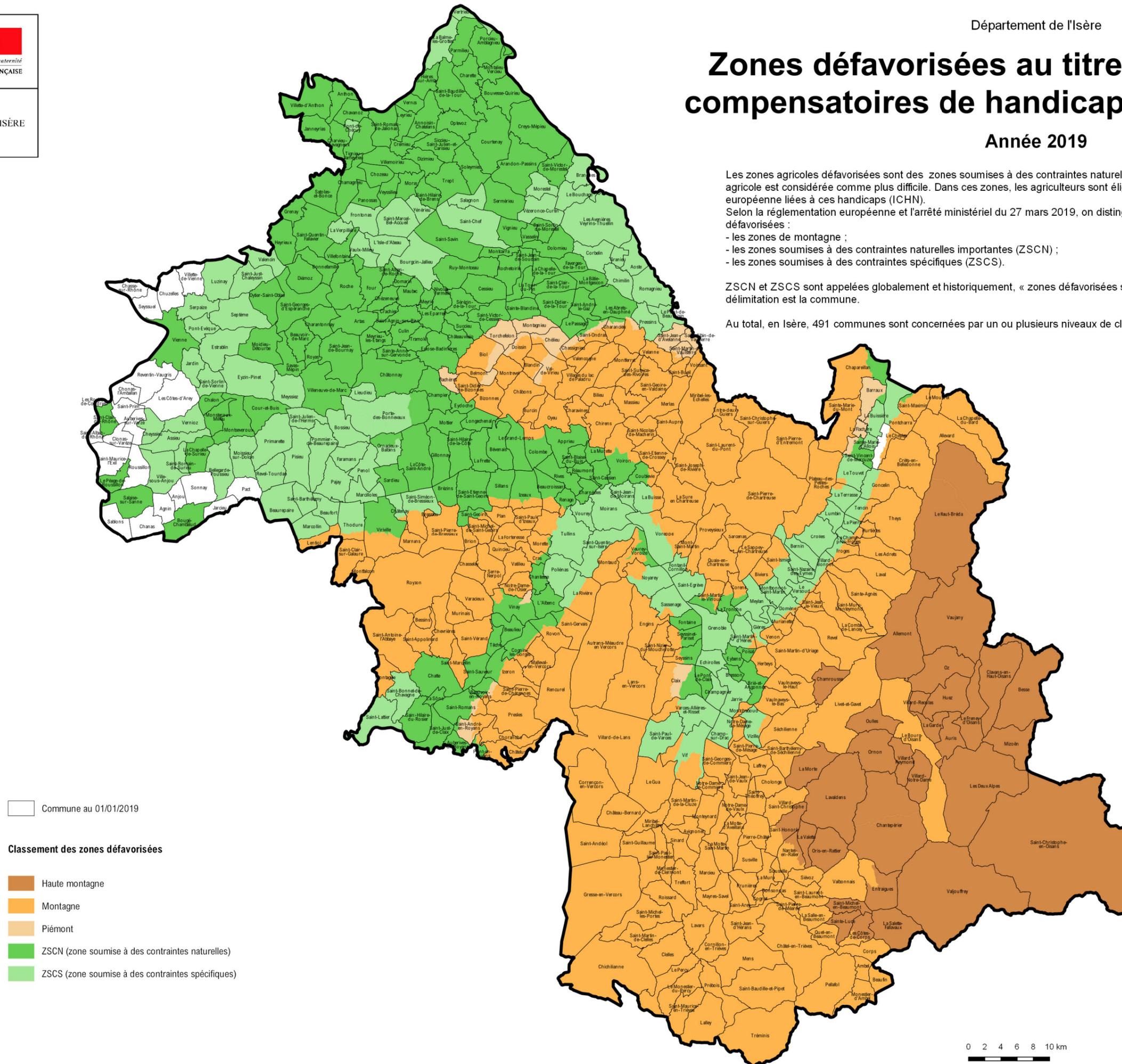
Les zones agricoles défavorisées sont des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques dans lesquelles la production agricole est considérée comme plus difficile. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union européenne liées à ces handicaps (ICHN).

Selon la réglementation européenne et l'arrêté ministériel du 27 mars 2019, on distingue actuellement 3 types de zones agricoles défavorisées :

- les zones de montagne ;
- les zones soumises à des contraintes naturelles importantes (ZSCN) ;
- les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS).

ZSCN et ZSCS sont appelées globalement et historiquement, « zones défavorisées simples » ou ZDS. L'unité de base pour la délimitation est la commune.

Au total, en Isère, 491 communes sont concernées par un ou plusieurs niveaux de classement.



0 2 4 6 8 10 km